

**EIRL RAIMBOURG**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Diplômé Sup. de Co. Rouen - Licencié en Droit

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20240402-2024-DEL-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION 76**

**AP CDG 76**

**40, Allée de la Ronce**

**76230 ISNEAUVILLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Sur les comptes annuels**

**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**

## **A l'assemblée générale de l'AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION 76 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté par le Trésorier sur la situation financière et les comptes annuels et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels communiqués aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Eslettes le 18 mars 2024**

**Bruno RAIMBOURG**

**Commissaire aux comptes**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Raimbourg', written in a cursive style.

# BILAN au 31 décembre 2023

ACTIF	Colonne1	PASSIF	Colonne2
Stock tickets Piscine	- €	Fonds associatifs	14 742,74 €
Stock tickets Cinéma	683,10 €	Résultat de l'exercice	5 874,43 €
Parts sociales CM	15,00 €		
Livret	14 979,39 €		
Compte-Courant	2 852,33 €		
Caisse espèces	89,35 €		
Chèques a encaisser	- €	Produits constatés d'avance	7 208,00 €
Charges constatées d'avance	10 358,00 €	Charges à payer	1 152,00 €
<i>SOLDE</i>	<i>28 977,17 €</i>	<i>SOLDE</i>	<i>28 977,17 €</i>

<i>Charges constatées d'avance</i>	Voyage Catane 2024	10 358,00 €
<i>Produits constatés d'avance</i>	Voyage Catane 2024	7 208,00 €
<i>Charges à payer</i>	Honoraires CAC 2023	1 152,00 €

**Bruno RAINBORG**  
 Commissaire aux comptes  
 2047 rue du Docteur Martel  
 76710 ESLETTES  
 Tél : 06 78 96 20 07  
 bruno.rainbourg@wanadoo.fr

# COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre 2023

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
Charges externes	47 965,76 €	Subventions	39 180,00 €
		Adhésions 2023	3 859,00 €
		Autres produits d'exploitation	10 179,48 €
		Produits financiers	621,71 €
Excédent exercice	5 874,43 €	Déficit exercice	
<i>TOTAL</i>	<i>53 840,19 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>53 840,19 €</i>

**Bruno RAMBORG**  
Commissaire aux comptes  
2047 rue du Docteur Martel  
76710 ESLETTES  
Tél : 06 78 96 20 07  
bruno.rambourg@wanadoo.fr

	CHARGES	PRODUITS	SOUS-TOTAL
SOLDE COMPTE CHEQUE CM au 31 DECEMBRE 2022		2 121,66 €	
SOLDE LIVRET au 31 DECEMBRE 2022		5 124,68 €	
SOLDE CHEQUE au 31 DECEMBRE 2022		36,00 €	
SOLDE CAISSE au 31 DECEMBRE 2022		73,35 €	
Subvention 2023		39 180,00 €	
Adhésions 2023+activités+nvlls adhésions		3 859,00 €	
Intérêts 2023 (Livret Bleu)		621,71 €	
Responsabilité Civile 2023	111,92 €		
Honoraires Commissaire aux Comptes 2022	1 122,00 €		
Frais de tenue de compte 2023	36,00 €		
Boitier SAFETRANS - Crédit mutuel	21,60 €		
Frais CB	54,00 €		
Charges à payer au 31.12.2023	1 152,00 €		
Charges à payer au 31.12.2022	-1 122,00 €		
<b>Sous total</b>	<b>1 375,52 €</b>	<b>51 016,40 €</b>	<b>49 640,88 €</b>
<b>Participations Activités Cult. &amp; Sport 2023</b>	688,00 €		
<b>Sous total</b>	<b>688,00 €</b>	0,00 €	-688,00 €
<b>Evènements - Réception 2023</b>			
Galettes	23,70 €		
Paques	40,67 €		
<b>Sous total</b>	<b>64,37 €</b>	0,00 €	-64,37 €
<b>Sortie Bocasse (20)</b>			
Achat billet	430,00 €		
Vente billet		340,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>430,00 €</b>	<b>340,00 €</b>	<b>-90,00 €</b>
<b>Sortie Hockey</b>			
- inscriptions (50 participants)	950,00 €		
- Remise de chèque		400,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>950,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>-550,00 €</b>
<b>Sortie Hockey - PLAY-OFF</b>			
- inscriptions (50 participants)	1 100,00 €		
- Remise de chèque		594,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>594,00 €</b>	<b>-506,00 €</b>
<b>Sortie Théâtre Rouen</b>			
- inscriptions (48 participants)	1 056,00 €		
- Remise de chèque		427,00 €	
Virement		9,00 €	
paiement espèce		9,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>1 056,00 €</b>	<b>445,00 €</b>	<b>-611,00 €</b>
<b>Tickets cinéma 2023</b>			
- Vente de 633 tickets tarif Amicale		2 532,00 €	
- Achat de 650 tickets	6 435,00 €		
- Stock tickets au 31 décembre 2023 (69)	-683,10 €		
- Stock tickets au 31 décembre 2022 (52)	514,80 €		
<b>Sous total</b>	<b>6 266,70 €</b>	<b>2 532,00 €</b>	<b>-3 734,70 €</b>
<b>Sortie de Noel 2023 :</b>			
Spectacle magie	890,00 €		
<b>Sous total</b>	<b>890,00 €</b>	0,00 €	-890,00 €
<b>Sortie Armada (54)</b>			
* acompte 2022 (cca au 31/12/2022)	7 930,00 €		
- 2e acompte	5 947,00 €		
- solde	2 030,98 €		
- remise solde bodega		46,20 €	
- encaissement		3 780,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>15 907,98 €</b>	<b>3 826,20 €</b>	<b>-12 081,78 €</b>

**Bruno RAMBOURG**  
Commissaire aux comptes  
2047 rue du Docteur Martel  
76710 ESLETTES  
Tél : 06 78 96 20 07  
bruno.rambourg@wanadoo.fr

<b>Arbre de Noel 2023</b>			
- Bons d'achats adultes et enfants (97) (61)	6 764,96 €		
- Retour Kadéaos Pémisés	30,00 €	30,00 €	
- Colis Adultes (97)	1 891,50 €		
- Bouteilles Adultes (84)	1 596,00 €		
- Chocolat Enfants (61)	756,40 €		
- Colis sans alcool (9)	224,55 €		
- Courses arbre de noel	73,09 €		
- Boulangerie arbre de noel	145,00 €		
<b>Sous total</b>	<b>11 481,50 €</b>	<b>30,00 €</b>	<b>-11 451,50 €</b>
<b>Activités extra-pro</b>			
- Yoga (15 séances)	1 200,00 €		
- Sophrologie (20séances)	2 000,00 €		
<b>Sous total</b>	<b>3 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-3 200,00 €</b>
<b>Sortie Parc Astérix (47)</b>			
- Acompte	2 537,00 €		
- Solde	1 609,70 €		
- Encaissement (chg+virt)		1 920,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>4 146,70 €</b>	<b>1 920,00 €</b>	<b>-2 226,70 €</b>
<b>Sortie Maison des forêts</b>			
-solde	51,00 €		
<b>Sous total</b>	<b>51,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-51,00 €</b>
<b>Voyage Catane 2024 (CCA)</b>			
- Acompte 1er	9 167,00 €		
- Acompte 2e ajout personne + hausse	1 191,00 €		
* Charges constatées d'avane	-10 358,00 €		
- Encaissement 1		5 207,00 €	
- Encaissement 2		1 821,00 €	
- Encaissement virement		180,00 €	
* Produits constatés d'avance		-7 208,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Machine à café 2023</b>			
- Rétrocession DISTRI-DRINKS		92,28 €	
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92,28 €</b>	<b>92,28 €</b>
<b>Divers 2023</b>			
- déguisement pere noel	65,00 €		
- Enceinte bluetooth	139,99 €		
- Tickets piscine 31/12/2022	49,25 €		
- Jeff de Bruges	17,75 €		
- Bouquet Fleurs	86,00 €		
<b>Sous total</b>	<b>357,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-357,99 €</b>
<b>Total</b>	<b>47 965,76 €</b>	<b>61 195,88 €</b>	<b>13 230,12 €</b>
<b>SOLDE COMPTE CHEQUE CM au 31 DECEMBRE 2023</b>		<b>2 852,33 €</b>	
SOLDE LIVRET au 31 DECEMBRE 2023		14 979,39 €	
SOLDE CAISSE au 31 DECEMBRE 2023		89,35 €	
STOCK TICKETS PISCINE		- €	
STOCK TICKETS CINEMA		683,10 €	
<b>SOLDE TOTAL</b>		<b>18 604,17 €</b>	